



**COMMUNE  
DE  
57480 KERLING-LES-SIERCK**

## **ARRETE N° 4/2022**

### **ARRETE TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL A FREECHING annexe de KERLING-Lès-SIERCK**

☎ 03 82 50 17 75  
Fax : 03 82 55 06 73

#### **Le Maire de la commune de KERLING-LES-SIERCK**

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de la société SARL GENDERA représentée par M. GENDERA Thomas située au 12B Grand 'Rue à Fréching 57480 KERLING-LES-SIERCK; sollicitant l'autorisation d'occupation du domaine public pour pose d'une benne devant le 1D Grand Rue à Fréching ;

#### **ARRETE**

**Article 1 :** La SARL GENDERA représentée par M. GENDERA Thomas est autorisée à occuper le domaine public pour pose d'une benne devant le 1D Grand Rue à Fréching **du 07 avril au 15 avril 2022** sans gêner les autres usagers ou obstruer les accès aux voies et à la place publique ;

**Article 2 :** Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la période d'occupation. En cas de détérioration et dégradation, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire. En cas de dommages ou préjudice corporels résultant directement ou indirectement de l'occupation du domaine public le permissionnaire assumera seul la responsabilité. Le permissionnaire veillera à mettre en place la signalisation en vigueur sur place.

**Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :  
- Monsieur GENDERA Thomas  
- Brigade de la Gendarmerie de Rettel,

Fait à KERLING-LES-SIERCK, le 07 avril 2022

Le Maire Guy HOCHARD  
  


Accusé de réception en préfecture  
057-215703612-20220407-ARRETE42022-AI  
Date de télétransmission : 07/04/2022  
Date de réception préfecture : 07/04/2022